

**Le 23 mars, tous
mobilisés !**

Le mardi 23 mars 2010

La CFDT doit être vue et entendue !

La CFDT cheminots se mobilise

Pour l'emploi, les salaires,

les conditions de travail, les retraites

La CFDT cheminots de la région SNCF de Tours appelle l'ensemble des cheminotes et cheminot à s'inscrire massivement dans l'action interprofessionnelle le 23 mars par la grève et en participant :
Au rassemblement unitaire devant la direction régionale à Tours à 09h00.

Et à la manifestation interprofessionnelle
à 10h00 place de la Liberté.

La CFDT doit être vue et entendue !

La couleur **orange** de la CFDT doit se voir dans le cortège.
Apportez banderoles, drapeaux, casquette, tee-shirts.



**Appel
à la manifestation !**



**LE 23 MARS 2010
MOBILISONS-NOUS !**

**EMPLOI,
POUVOIR
D'ACHAT,
CONDITIONS
DE TRAVAIL**

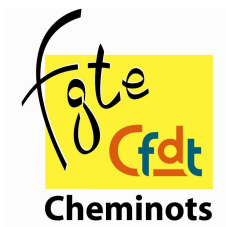
Rassemblement unitaire devant la direction régionale
à Tours à 09h00.
Suivi de la manifestation interprofessionnelle
à 10h00 place de la Liberté.

Cfdt
des choix. des actes
www.cfdt.fr

**Le 23 mars, tous
mobilisés !**



**Appel
à la manifestation !**



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

Fédération Générale des Transports et de l'Équipement

47-49 AVENUE Simon Bolivar 75019 PARIS

Tél : 01.56.41.56.70 Fax 01.56.41.56.71

Mel cfdt.cheminots.fgte@wanadoo.fr

Monsieur François NOGUÉ
Directeur des Ressources Humaines de la SNCF
34, rue du Commandant Mouchotte
75699 Paris cedex 14

Nos Réf : AM 14-2010

Objet : préavis national de grève

Paris, le 11 mars 2010

Monsieur le Directeur,

Vous n'ignorez pas que le contexte à la SNCF est empreint de mécontentements, d'inquiétudes, et de fortes exigences revendicatives depuis de nombreux mois dans l'ensemble du monde cheminot, dans toutes les activités et dans tous les métiers.

C'est la raison pour laquelle la Fédération des Cheminots CFDT a engagé auprès de la Direction de l'entreprise une démarche de concertation immédiate en date du 05 février 2010. Vous nous avez reçus dans ce cadre à deux reprises. Cependant, les éléments apportés par la Direction répondent insuffisamment aux attentes des cheminots.

Les réorganisations et restructurations de l'entreprise par activité, conjuguées à la baisse des effectifs, ont des conséquences néfastes pour les cheminots. Les parcours professionnels perdent de leur attractivité, les déroulements de carrière sont freinés avec des temps d'attente de promotion qui s'allongent.

L'inadéquation entre les charges de travail et les emplois disponibles à la production engendre des dégradations importantes des conditions de travail des cheminots, avec des points de tension importants, alors que des agents se voient retirer leur charge de travail. La CFDT vous a réaffirmé avec force la nécessité de développer l'emploi à statut à la SNCF.

Par ailleurs, les cheminots attendent des futures négociations salariales une amélioration de leur pouvoir d'achat, ainsi que des mesures spécifiques leur permettant d'obtenir un juste retour sur les efforts consentis.

Dans ce contexte, les annonces gouvernementales d'une nouvelle réforme des retraites en 2010 ne font qu'aggraver le climat social dans l'entreprise.

La CFDT vous a réaffirmé son opposition à l'abaissement du niveau des pensions, à l'allongement de la durée de cotisation et à tout report de l'âge de départ à la retraite.

Le chômage continue d'augmenter. Dans le secteur privé comme dans le secteur public, beaucoup de salariés connaissent des situations difficiles. La crise n'est pas terminée, ses effets continuent à se faire sentir durement et la SNCF ne se place pas en dehors de ce constat.

La sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat et de la qualité de vie au travail. Ces mesures sont au centre des préoccupations des cheminots et au cœur des priorités de la CFDT.

Pour ces raisons et afin de permettre aux cheminots d'exprimer leur mécontentement dans le cadre de la mobilisation intersyndicale du 23 mars 2010, la Fédération des Cheminots CFDT, conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, vous dépose un préavis de grève couvrant la période du lundi 22 mars 2010 à 20h00 au mercredi 24 mars 2010 à 08h00.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Arnaud MORVAN

le 17 mars 2010

Vous pouvez retrouver les tracts en consultant le site: www.cfdtcheminotscentre.org